

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

**DATE DE CONVOCATION** 19 octobre 2023 L'an deux mil vingt-trois,  
le VINGT-TROIS OCTOBRE à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :** 25 octobre 2023  
**Étaient présents :**  
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoint,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** 15 **Absent excusé :**  
NEANT

**PRESENTS VOTANTS** 15 **Procuration :**  
NEANT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23102301 CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA  
COMMUNE DE JUIGNE/SARTHE DE PERSONNELS TECHNIQUES DE SOLESMES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence ponctuelle de moyens techniques pour l'entretien des espaces verts et de la voirie de la commune de Juigné/Sarthe ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Solesmes,

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Juigné/Sarthe, une convention de mise à disposition de personnels techniques de la commune de Solesmes, un technicien territorial, un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et un adjoint technique, auprès de la commune de Juigné/Sarthe une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal décide, d'autoriser le Maire à signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Juigné/Sarthe.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 24 octobre 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-TROIS OCTOBRE à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
25 octobre 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointe,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**  
NEANT

**PRESENTS** 15  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**  
NEANT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23102302 CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE  
DANS LE CADRE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'OCCUPATION  
TEMPORAIRE - IMPLANTATION EN HAUTEUR D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ D'OBJETS  
CONNECTÉS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide de signer une convention avec Sarthe Numérique, constituée du Département de la Sarthe, de l'ensemble des Communautés de communes, et SARTEL THD, « l'occupant » qui a pour mission d'établir et d'exploiter un Réseau de communications électroniques en fibre optique jusqu'à l'abonné sur la zone d'initiative publique du Département de la Sarthe dans le cadre d'une convention de délégation de service public conclue avec le Syndicat Mixte Ouvert Sarthe Numérique (ci-après « le Délégrant ») le 09/01/2019 conclue pour une durée 30 ans.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 24 octobre 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-TROIS OCTOBRE à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairic de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
25 octobre 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointes,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**  
NEANT

**PRESENTS** 15  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**  
NEANT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23102303 DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL  
2023 -**

Faisant suite à des changements d'imputation et à des dépenses non-inscrites au budget, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil approuve la décision modificative n° 3 suivante concernant le budget général 2023 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

	Inscription au BP 2023 :	Proposition de DM3	Total inscription 2023
<b>DÉPENSE :</b>			
Article 6413 : personnel non titulaire	18 300 €	+ 4 000.00 €	22 400.00 €
Article 618 : autres frais divers	64 044.67 €	- 5 150.00 €	58 894.67 €
Article 65311 : indemnités de fonction	56 000 €	+ 1 100.00 €	57 100.00 €
Article 65313 : cotisations de retraite	2 800 €	+ 50.00 €	2 850.00 €

**SECTION FONCTIONNEMENT TOTAL DEPENSE : 0 €**

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 24 octobre 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-TROIS OCTOBRE à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
25 octobre 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**  
NEANT

**PRESENTS** 15  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**  
NEANT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23102304 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FOOD  
TRUCK BURGER**

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à la demande de Monsieur GIBERT Jean-Louis propriétaire d'un Food truck burger qu'il installe sur le parking du stade les lundis les semaines paires, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'autoriser l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 40 € pour son Food truck burger.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 24 octobre 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-TROIS OCTOBRE à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
25 octobre 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**  
NEANT

**PRESENTS** 15  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**  
NEANT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23102305 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -  
BOULANGERIE « AU MOULIN SUCRE »**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers leur délibération du 30 octobre 2020 donnant l'autorisation à Monsieur GAUGAIN, le boulanger de Solesmes, d'installer sur le domaine public un distributeur de pains sur le parking du stade de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à la demande de Monsieur GAUGAIN propriétaire d'un distributeur de pains, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'autoriser l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 590 € pour son distributeur de pains.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 24 octobre 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-TROIS OCTOBRE à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
25 octobre 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry  
QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie  
JAQUET, M. Christophe DENIAU.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**  
NEANT

**PRESENTS** 15  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**  
NEANT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

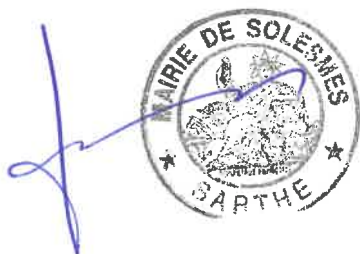
**DELIBERATION - N° 23102306 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -  
JALUERE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers leur accord du 27 mars 2023 donnant l'autorisation à Monsieur FORTIN, exploitant de la JALUERE, d'installer sur le domaine public de la commune, sur le parking du stade, un distributeur de produits alimentaires qu'il fabrique.

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à la demande de Monsieur FORTIN, charcutier de l'entreprise la JALUERE à Juigné/Sarthe, propriétaire d'un distributeur de produits locaux, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'autoriser l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 213 € pour son distributeur de produits alimentaires artisanaux.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 24 octobre 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-TROIS OCTOBRE à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
25 octobre 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**  
NEANT

**PRESENTS** 15  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**  
NEANT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23102307 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a délibéré le 22 septembre 2023 pour modifier les statuts de la Communauté de communes du Pays sabolien en intégrant l'article suivant :

13.1 « Il est d'intérêt communautaire que la Communauté de communes du Pays sabolien soutienne les actions des associations qui œuvrent au rapprochement des peuples au travers de jumelages ».

Il rappelle que la modification des statuts de la Communauté de communes doit être présentée devant chaque conseil municipal qui a trois mois pour délibérer sur cette modification.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts ci-joints.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 24 octobre 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES

